

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*
Nos Réf : RD/mr

Paris, le 19 SEP. 2018

Monsieur le Président,

Comme vous l'évoquiez dans votre courrier du 16 août 2018, la fin du chantier de sécurisation de la Tour Eiffel a stabilisé le sens des flux de visiteurs. Les files d'attente sont désormais fixées sur les allées Jean Paulhan et des Refuzniks.

J'ai bien noté les différentes initiatives que vous avez prises pour réduire leur taille. Il me paraît essentiel que la SETE puisse également prendre sa part dans la lutte contre les nuisances qui résultent de cette situation, nuisances dont les riverains, très nombreux, du Champ de Mars sont les premières victimes.

A cette fin, la SETE pourrait prendre à sa charge deux mesures dont la mise en œuvre devrait être rapide.

Ainsi, la SETE pourrait concevoir et mettre en œuvre une nette séparation des allées Léon Bourgeois et Paul Deschanel vis-à-vis des allées des Refuzniks et Jean Paulhan, afin de rendre un peu de tranquillité aux riverains de la Tour Eiffel. Cette séparation pourrait prendre la forme d'une clôture végétale et métallique, à une hauteur compatible avec les mesures de protection qui s'appliquent au Champ de Mars au titre des sites classés.

Ensuite, la SETE pourrait compléter la mission de ses agents déjà positionnés aux abords des entrées du monument, pour guider plus efficacement les visiteurs vers les nouvelles entrées de la Tour Eiffel, et éloigner les auteurs des différentes incivilités recensées aux entrées du monument. Si les agents actuellement disposés sur les allées sont entièrement dédiés à des tâches d'orientation, la SETE pourrait organiser le recrutement de personnels plus spécialement formés à ces missions de sécurisation des usagers de ces allées.

Lors du dernier conseil d'administration de la SETE, qui s'est tenu jeudi 13 septembre, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, a développé ces demandes. Je sais pouvoir compter sur votre coopération pour qu'elles soient rapidement mises en œuvre. Je suis bien évidemment à votre disposition pour défendre ces initiatives auprès du Préfet de Police et du Préfet de la Région Ile de France. Mais il y a urgence à une mise en œuvre rapide.

...../.....

Par ailleurs, je vais prochainement réunir en Mairie du 7^e, comme nous en avons convenu en juin, l'ensemble des forces de l'ordre agissant sur le Champ de Mars (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris et Commissariat de Police) en présence du Procureur de la République. La première réunion avait permis l'organisation d'une lutte systématique contre les vendeurs d'alcool avec destruction immédiate de leurs stocks par les agents de la Ville. Cette séance devra permettre d'aller plus loin.

Afin de vous associer pleinement à ces démarches, je vous invite à participer ou à être représenté à la prochaine réunion. Mon cabinet informera votre secrétariat de la date dès qu'elle aura été fixée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

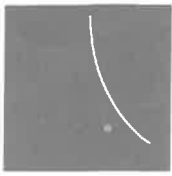
Bien à Vous

Rachida DATI



Copie : Madame Anne YANNIC Directrice générale de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel

Monsieur Bernard GAUDILLERE
Président de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel
1 Quai de Grenelle
75015 Paris



LE PRÉSIDENT

Paris, le 26 octobre 2018

Madame la Ministre,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 19 septembre 2018, par lequel vous appelez mon attention sur les nuisances en périphérie du site de la tour Eiffel.

Je suis bien entendu conscient, comme je vous l'ai dit et écrit à plusieurs reprises, de la gêne que les travaux de la Tour occasionnent aux riverains du Champ de Mars.

Vous souhaitez, en premier lieu, que la SETE envisage la mise en place d'une clôture végétale et métallique créant une séparation entre les allées Léon-Bourgeois et Paul-Deschanel d'une part, et les allées Refuzniks et Jean-Paulhan d'autre part.

Comme vous le savez, ce point a été validé lors du Comité de pilotage Tour Eiffel du 2 octobre dernier en présence de toutes les parties prenantes dont, bien entendu, les représentants de la Mairie du VII^e. En conséquence, je vous confirme que la SETE va réaliser cette étude en lien avec la Direction des Espaces Verts (DEVE), en vue de la définition d'une solution à proposer à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspection des Sites. J'appelle en effet votre attention sur le fait qu'une autorisation formelle est nécessaire au titre des sites classés et qu'il n'est donc pas possible d'envisager la réalisation de cette mesure dans un délai rapproché.

En second lieu, vous évoquez la mission des agents positionnés aux abords des entrées du monument. La SETE rappelle déjà régulièrement à ces agents l'importance de leur mission d'orientation des visiteurs, permettant d'améliorer la fluidité des files d'attente. Cependant, ces agents, appartenant à une société de sécurité privée, ne disposent d'aucune prérogative pour éloigner les auteurs d'incivilités. Il en irait de même pour le personnel salarié de la SETE. En cas de détection de personnes suspectes ou responsables d'incivilités, ces agents rendent compte immédiatement au poste central de sécurité de la tour Eiffel, qui a la charge de prendre contact avec le commissariat du VII^e arrondissement et de demander une intervention aussi rapide que possible. Nous demeurons bien sûr vigilants sur ce sujet important.

Enfin, je demeure dans l'attente d'une prochaine réunion avec l'ensemble des forces de l'ordre agissant sur le Champ-de-Mars, à votre initiative, sur le problème des incivilités. La SETE s'y associera bien volontiers.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Bernard Gaudillère

Madame Rachida Dati
Maire du 7^{ème} arrondissement
116 rue de Grenelle
75340 Paris Cedex 07